CONCOURS prévu en Novembre 2022 PREPARATION (DXP4A) – ATTACHE TERRITORIAL

Nature des épreuves du concours interne et 3ème concours

Options : administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, analyste, animation, urbanisme et développement des territoires

Epreuve d'admissibilité :
La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées **(durée 4h – Coeff.4).**

Epreuve d'admission :
Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie **(durée 25 mn , dont 10mn au plus de présentation– Coeff.5).**

Epreuve facultative :
de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe, et arabe moderne **(durée 15mn avec préparation de même durée – Coeff. 1).**

Contenu de la préparation 17,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4.5

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en Novembre 2022
PREPARATION (DXP4B)– ATTACHE TERRITORIAL

Nature des épreuves du concours externe

Spécialités : administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, analyste, animation, urbanisme et développement des territoires

Epreuves d'admissibilité :

1°) Une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la mise en place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures…). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel **(durée 4h – Coeff.3).**
2°) La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale **(durée 4h – Coeff.4).**

2 Epreuves d'admission :

Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie **(durée 2O mn– Coeff.4).**

Une Epreuve de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe, et arabe moderne **(durée 15mn avec préparation de même durée – Coeff. 1).**

Contenu de la préparation 20,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de composition	2	2
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2 *	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

EXAMEN prévu en Septembre 2022
PREPARATION (DXP4C) – REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Nature des épreuves de l'examen professionnel d'avancement de grade

Epreuve écrite :

Qui consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et les moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles **(durée 3h – Coeff.1).**

Epreuve orale :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe **(durée 2O mn dont 5mn au plus d'exposé– Coeff.1).**

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en Septembre 2022
PREPARATION (DXP4D)– REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen professionnel d'avancement de grade

Epreuve écrite :

Qui consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et les moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles **(durée 3h – Coeff.1).**

Epreuve orale :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe **(durée 2O mn dont 5mn au plus d'exposé– Coeff.1).**

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en Septembre 2022
PREPARATION (DXP4D)– REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen professionnel de promotion interne

Epreuve écrite :

Qui consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et les moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles **(durée 3h – Coeff.1).**

Epreuve orale :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe **(durée 2O mn dont 5mn au plus d'exposé– Coeff.2).**

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en Septembre 2022
PREPARATION (DXP4F)– ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Nature des épreuves de l'examen professionnel d'avancement de grade

Epreuve d'admissibilité :

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles.
(Durée : 3H00 ; coef. 1)

Epreuve d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.
(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 2)

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

EXAMEN prévu en Septembre 2022
PREPARATION (DXP4G)– ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen professionnel d'avancement de grade

Epreuve d'admissibilité :

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles.
(Durée : 3H00 ; coef. 1)

Epreuve d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.
(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1)

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2 *	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés


Formation groupée en présentiel


Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Janvier 2019

EXAMEN prévu en Septembre 2022
PREPARATION (DXP4G) – ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen professionnel de promotion interne

1°) Epreuve d'admissibilité :

Qui consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles **(durée 3h – Coeff.1).**

2°) Epreuve d'admission :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l''encadrement **(durée 2O mn dont 5mn au plus d'exposé– Coeff.2).**

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	**1**	**0,5**
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	**4**	**2,5**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***	**0,5**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**2**	**4**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en Mai 2022

PREPARATION (DXP4M)– ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Nature des épreuves de l'examen professionnel d'avancement de grade

Spécialités : musée, bibliothèque, archives, documentation

L' épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d' un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt **(durée 3h – Coeff.1).**

L' épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe **(durée 20 mn dont 5mn au plus d'exposé– Coeff.2).**

Contenu de la préparation 15,5 jours dont 8 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

EXAMEN prévu en Mai 2022

PREPARATION (DXP4O) – ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen de promotion interne.

Spécialités : musée, bibliothèque, archives, documentation

Epreuve d'admissibilité :

1-La rédaction d'une note, à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente **(durée 3h – Coeff.2).**
2-Un questionnaire de trois à cinq questions destiné à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription **(durée 3h- Coeff. 1).**

Epreuve d'admission :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois **(durée 2O mn dont 5mn au plus d'exposé– Coeff.2).**

Contenu de la préparation 20 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	2,5
Méthodologie de l'épreuve de réponses à des questions	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

EXAMEN prévu en Mai 2022

PREPARATION (DXP4N)– ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen professionnel d'avancement de grade

Spécialités : musée, bibliothèque, archives, documentation

L'épreuve d'admissibilité:

1° la rédaction d'une note à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente **(durée 3h – Coeff.1).**

L' épreuve d'admission:

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt **(durée 20 mn dont 5mn au plus d'exposé– Coeff.1).**

Contenu de la préparation 15,5 jours dont 8 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en FÉVRIER 2022
PREPARATION (DXP4R) – ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1ère CLASSE ARTISTIQUE

Nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement de grade

Spécialités : Musique ; Art dramatique ; Arts plastiques ; Danse

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, sa motivation et son projet pédagogique.

Le dossier du candidat, comprenant le dossier professionnel qu'il a constitué au moment de son inscription, un rapport établi par l'autorité territoriale et, le cas échéant, toute pièce dont il juge utile de faire état, est remis au jury préalablement à cette épreuve **(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).**

Contenu de la préparation 10 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

EXAMEN prévu en FÉVRIER 2022
PREPARATION (DXP4S)– ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 2ème CLASSE ARTISTIQUE

Nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement de grade

Spécialités : Musique ; Art dramatique ; Arts plastiques ; Danse

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, sa motivation et son projet pédagogique.

Le dossier du candidat, comprenant le dossier professionnel qu'il a constitué au moment de son inscription, un rapport établi par l'autorité territoriale et, le cas échéant, toute pièce dont il juge utile de faire état, est remis au jury préalablement à cette épreuve **(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).**

Contenu de la préparation 10 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	**1**	**0,5**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***	**0,5**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**2**	**4**

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Février 2022
PREPARATION (DXP5Q)– ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Nature des épreuves du concours sur titres avec épreuves

Epreuve d'admissibilité :

1° Épreuve consistant en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession **(durée : 3 heures ; coefficient 1).**

Epreuve d'admission :

2° Épreuve orale consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois **(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).**

Contenu de la préparation 17,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2 *	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Mai 2022
PREPARATION (DXP4Z)– GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Nature des épreuves du premier et deuxième concours internes

Epreuves d'admissibilité :

Rédaction d'un rapport établi à parti d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public.
(durée ; 2 heures ; coefficient 3)

Epreuves d'admission :

1° Entretien avec le jury, à partir du dossier remis lors de l'inscription, permettant d'apprécier le parcours du candidat, sa motivation et sa capacité à exercer les fonctions d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté. **(durée ; 20 minutes dont un exposé liminaire d'au plus 5 minutes ; coefficient 2).**

2° Epreuves physiques **(coefficient 1)**
a) une épreuve de course à pied ;
b) une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes :
- saut en hauteur,
- saut en longueur,
- lancer de poids
- ou natation.

Contenu de la préparation 10 jours en présentiel	
Méthodologie de l'épreuve de rapport à partir d'un dossier	**4**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**4**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparations étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en Mai 2022
PREPARATION (DXP4X)– GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Nature des épreuves du concours externe

Epreuves d'admissibilité :

1°) La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un évènement survenu dans un lieu public **(durée 1h30 – Coef.3).**

2°) La réponse, à partir d'un texte remis au candidat, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou de plusieurs expressions figurant dans ce texte **(durée 1h – Coef.2).**

Epreuves d'admission :

1°) Un entretien avec le jury portant sur le fonctionnement général des institutions publiques et sur la motivation du candidat à occuper un emploi d'agent de police municipale **(durée 2O mn – Coef.3).**

2°) Des épreuves physiques **(Coef. 1)**
- Une épreuve de course à pied
- Une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de l'inscription parmi les disciplines suivantes ; saut en hauteur, saut en longueur, lancer du poids ou natation

Contenu de la préparation 14 jours en présentiel	
Méthodologie de l'épreuve de rapport à partir d'un dossier	**4**
Méthodologie de l'épreuve de questions sur compréhension de texte	**4**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**4**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparations étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Juin 2023

PREPARATION (DXP1Y) – INGENIEUR

Nature des épreuves du concours interne

Spécialités	Options
° Ingénierie, gestion technique et architecture	Construction et bâtiment Centres techniques Logistique et maintenance
° Infrastructures et réseaux	Voierie, réseaux divers (VRD) Déplacements et transports
° Prévention et gestion des risques	Sécurité et prévention des risques Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau Déchets, assainissement Sécurité du travail
° Urbanisme, aménagement et paysages	Urbanisme Paysages, espaces verts
° Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication Réseaux et télécommunications Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie

Epreuves d'admissibilité :

1° Épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

2° Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

3° Établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. **Durée : 8 heures ; coefficient 7.**

Epreuves d'admission :

1° Entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur territorial. **Durée 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5.**

2° Épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe. **Durée : 2 heures ; coefficient 1**.

Contenu de la préparation 37 jours dont 25 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	**1**	**0,5**
Méthodologie de l'épreuve de note avec propositions opérationnelles	**4**	**3**
Méthodologie de l'épreuve de projet	**1**	**3,5**
Méthodologie de l'épreuve de mathématiques	**8**	**0**
Méthodologie de l'épreuve de physique	**7**	**0**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***	**0,5**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**2**	**4,5**

Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Mai 2022

PREPARATION (DXP4K) – ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Nature des épreuves du concours externe

Spécialités : Archéologie, Archives, Inventaire, Musées, Patrimoine scientifique, technique et naturel.

Epreuves d'admissibilité :

1° Commentaire portant, selon la spécialité choisie, sur un sujet d'ordre général relatif aux civilisations européennes ou relatif à la culture scientifique, technique et naturelle. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

2° Note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné, selon la spécialité choisie. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

3° Une composition sur un sujet portant au choix du candidat sur l'une des spécialités choisie. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

Epreuves d'admission :

1° Conversation avec le jury débutant, selon la spécialité choisie, par le commentaire d'un texte à caractère culturel ou scientifique et technique. **Durée : 30 minutes au maximum avec préparation de même durée ; coefficient 3.**

2° Interrogation orale portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des options suivantes : conservation ; médiation culturelle ; histoire des institutions de la France ; conservation scientifique et technique ". **Durée : 30 minutes maximum avec préparation de même durée ; coefficient 2.**

3° Épreuve orale de langue comportant la traduction d'un texte

- Sans dictionnaire

- Avec dictionnaire et suivie d'une conversation

selon le choix de la langue. **Durée : 20 minutes avec préparation d'une même durée ; coefficient 1.**

Epreuve facultative : Interrogation orale sur les questions ayant trait à la gestion et au traitement automatisé de l'information. **Durée : 10 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1.**

Contenu de la préparation 24,5 jours dont 12 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de commentaire	2	2
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	3
Méthodologie de l'épreuve de composition	2	2
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Mai 2022

PREPARATION (DXP4L) – ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Nature des épreuves du concours interne

Spécialités : Archéologie, Archives, Inventaire, Musées, Patrimoine scientifique, technique et naturel.

Epreuves d'admissibilité :

1° Commentaire de texte portant, selon la spécialité choisie, sur un sujet d'ordre général relatif aux civilisations européennes ou à la culture scientifique, technique et naturelle. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

2° Note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné selon la spécialité choisie. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

Epreuves d'admission :

1° Conversation avec le jury débutant, selon la spécialité choisie, par le commentaire d'un texte à caractère culturel ou scientifique et technique. **Durée : 30 minutes au maximum avec préparation de même durée ; coefficient 3.**

2° Interrogation orale portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des options suivantes : conservation ; médiation culturelle ; histoire des institutions de la France ; conservation scientifique et technique ". **Durée : 30 minutes maximum avec préparation de même durée ; coefficient 2.**

3° Épreuve orale de langue comportant la traduction d'un texte

- Sans dictionnaire

- Avec dictionnaire et suivie d'une conversation

selon le choix de la langue. **Durée : 20 minutes avec préparation d'une même durée ; coefficient 1.**

Epreuve facultative : Interrogation orale sur les questions ayant trait à la gestion et au traitement automatisé de l'information. **Durée : 10 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1.**

Contenu de la préparation 20,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de commentaire	2	2
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Mai 2022

PREPARATION (DXP4K) – ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Nature des épreuves du 3ème concours

Spécialités : Archéologie, Archives, Inventaire, Musées, Patrimoine scientifique, technique et naturel.

Epreuves d'admissibilité :

1° Commentaire portant, selon la spécialité choisie, sur un sujet d'ordre général relatif aux civilisations européennes ou relatif à la culture scientifique, technique et naturelle. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

2° Note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné, selon la spécialité choisie. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

3° Une composition sur un sujet portant au choix du candidat sur l'une des spécialités choisie. **Durée : 4 heures ; coefficient 3.**

Epreuves d'admission :

1° Entretien avec le jury débutant, selon la spécialité choisie, par le commentaire d'un texte à caractère culturel ou scientifique et technique. **Durée : 30 minutes au maximum avec préparation de même durée ; coefficient 3.**

2° Interrogation orale portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des options suivantes : conservation ; médiation culturelle ; histoire des institutions de la France ; conservation scientifique et technique ". **Durée : 30 minutes maximum avec préparation de même durée ; coefficient 2.**

3° Épreuve orale de langue comportant la traduction d'un texte

- Sans dictionnaire

- Avec dictionnaire et suivie d'une conversation

selon le choix de la langue. **Durée : 20 minutes avec préparation d'une même durée ; coefficient 1.**

Epreuve facultative : Interrogation orale sur les questions ayant trait à la gestion et au traitement automatisé de l'information. **Durée : 10 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1.**

Contenu de la préparation 24,5 jours dont 12 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de commentaire	2	2
Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier	3	3
Méthodologie de l'épreuve de composition	2	2
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en Janvier 2023
PREPARATION (DXP5E) – AGENT DE MAITRISE

Nature des épreuves de l'examen de promotion interne

Épreuves d'admission :

1° A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement.
Durée : 2 heures ; coefficient 1.

2° Entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.
Cet entretien consiste notamment en une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses motivations, suivie d'une conversation avec le jury.
Durée totale : 15 minutes ; coefficient 1.

Contenu de la préparation 10 jours en présentiel	
Méthodologie de l'épreuve de résolution d'un cas pratique	**4**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**4**

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2023
PREPARATION (DXP5G) – AGENT DE MAITRISE

Nature des épreuves du concours externe

Spécialités :
a) Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers ;
b) Logistique et sécurité ;
c) Environnement, hygiène ;
d) Espaces naturels, espaces verts ;
e) Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ;
f) Restauration ;
g) Techniques de la communication et des activités artistiques.

Épreuves d'admissibilité :

1° Épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt . **Durée : 2 heures ; coefficient 3.**

2° Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques. **Durée : 2 heures ; coefficient 2.**

Épreuve d'admission :

Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité .
Durée : 15 minutes ; coefficient 4.

Contenu de la préparation 13 jours en présentiel	
Méthodologie de l'épreuve de résolution d'un cas pratique	4
Méthodologie de l'épreuve de problèmes de mathématiques	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	4

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2023
PREPARATION (DXP5F) – AGENT DE MAITRISE

Nature des épreuves du concours interne

Spécialités :
a) Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers ;
b) Logistique et sécurité ;
c) Environnement, hygiène ;
d) Espaces naturels, espaces verts ;
e) Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ;
f) Restauration ;
g) Techniques de la communication et des activités artistiques ;
h) Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

Épreuves d'admissibilité :
1° Résolution écrite d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.
Durée : 2 heures ; coefficient 3.
2° Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. **Durée : 2 heures ; coefficient 2.**

Épreuve d'admission :
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. **Durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4.**

Contenu de la préparation 16 jours en présentiel	
Méthodologie de l'épreuve de résolution d'un cas pratique	4
Méthodologie de l'épreuve de questions	6
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	4

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2023
PREPARATION (DXP5F) – AGENT DE MAITRISE

Nature des épreuves du concours 3ème concours

Spécialités :
a) Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers ;
b) Logistique et sécurité ;
c) Environnement, hygiène ;
d) Espaces naturels, espaces verts ;
e) Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ;
f) Restauration ;
g) Techniques de la communication et des activités artistiques ;

Épreuves d'admissibilité :
1° Résolution écrite d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt .
Durée : 2 heures ; coefficient 3.

2° Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante . **Durée : 2 heures ; coefficient 2.**

Épreuve d'admission :
Entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. **Durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4.**

Contenu de la préparation 16 jours en présentiel	
Méthodologie de l'épreuve de résolution d'un cas pratique	4
Méthodologie de l'épreuve de questions	6
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	4

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2022
PREPARATION (DXP5Y) – ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du 3ème concours

Épreuve d'admissibilité :
Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.
Durée : 2 heures ; coefficient 1.

Épreuve d'admission :
Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.
Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.
Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 9 Jours en présentiel	
Méthodologie de l'épreuve de questions	**3**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**4**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2022
PREPARATION (DXP5X) – ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du concours externe

Épreuve d'admissibilité :
Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.
Durée : 45 minutes ; coefficient 1.

Épreuve d'admission :
Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.
Durée : 15 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 8 jours en présentiel	
Méthodologie de l'épreuve de questionnaire à choix multiples	2
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparations étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2022
PREPARATION (DXP13) – ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature de l'épreuve du concours interne

Épreuve d'admission :

Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

Contenu de la préparation 7 jours en présentiel	
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**3**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	4

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2021

PREPARATION (DXP60) – AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature de l'épreuve du concours sur titres

Spécialités : aide-soignant, aide médico-psychologique, assistant dentaire

Epreuve d'admission :

Épreuve orale qui consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux.
Durée 15 minutes.

Contenu de la préparation 7 jours en présentiel	
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**3**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**4**

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

EXAMEN prévu en à déterminer
PREPARATION (DXSPA) – COMMANDANT DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade

Epreuve d'admissibilité :
Résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur une ou plusieurs problématiques d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours. Cette épreuve vise à vérifier la capacité d'analyse et de logique du candidat, ainsi que son aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée, en vue de l'exercice de ses futures fonctions au grade de commandant. La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétro planning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel.
Durée : 4 heures ; coefficient 3.

Epreuve d'admission :
Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le jury peut soumettre au candidat un cas pratique issu de la vie administrative ou opérationnelle afin de vérifier notamment sa capacité à évoluer dans son environnement professionnel
Durée : 30 minutes ; coefficient 5.

Contenu de la préparation 21.5 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2 ***	**0.5**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du Ministère de l'intérieur

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en à déterminer
PREPARATION (DXSPC) – CAPITAINE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours interne.

Epreuve d'admissibilité :
Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. Cette épreuve a notamment pour objet d'apprécier la cohérence du raisonnement et la qualité d'expression du candidat.
Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient 4.

Epreuve d'admission :
Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.
Durée : 25 minutes ; coefficient 4.

Une **épreuve orale facultative** de langue vivante étrangère suivante au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol ou italien. Le choix de la langue est exercé au moment de l'inscription du candidat au concours.
Cette épreuve consiste en une conversation courante portant sur des situations rencontrées dans la vie quotidienne.
Durée : 15 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 21.5 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2 ***	**0.5**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du Ministère du l'intérieur

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSPB) – CAPITAINE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours externe.
Options suivantes : droit, économie et gestion, gestion des risques (sécurité et environnement).

Epreuves d'admissibilité :

1) Dissertation sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique notamment démocratie, société, sécurité, économie, emploi, santé, territoires.
Durée : 4 heures ; coefficient 4.

2) Rédaction d'une note, à partir d'un dossier, ayant pour objet de vérifier :
a) Pour les candidats ayant choisi l'option droit ou économie et gestion, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours ;
b) Pour les candidats ayant choisi l'option gestion des risques : sécurité et environnement l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème de gestion des risques : sécurité et environnement rencontré par un service départemental d'incendie et de secours.
Durée : 4 heures ; coefficient 4.

Epreuves d'admission :

1) Entretien avec le jury s'appuyant sur des questions d'ordre général à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.
Durée : 30 minutes ; préparation : 25 ; coefficient 5.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier les qualités de réflexion du candidat, ses connaissances générales et sa motivation à devenir capitaine.

2) Épreuves physiques et sportives **coefficient 2.**

3) Épreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère suivante au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol ou italien. Cette épreuve consiste en une conversation courante portant sur des situations rencontrées dans la vie quotidienne.
Durée de l'épreuve : 15 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 21.5 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2 ***	**0.5**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre du Ministère du l'intérieur

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en à déterminer
PREPARATION (DXSPH) – LIEUTENANT DE 2EME CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours interne.

Epreuve d'admissibilité :
Rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.
Durée : 3 heures ; coefficient 3.

Epreuves d'admission :

1) Questionnaire à choix multiples, portant sur les connaissances théoriques pour tenir l'emploi de chef d'agrès tout engin et sur son environnement professionnel.
Durée : 1 heure ; coefficient 1.

2) Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un lieutenant de 2e classe.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle, la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au grade de lieutenant de 2e classe.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 4.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2**	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du Ministère de l'intérieur

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en à déterminer
PREPARATION (DXSPG) – LIEUTENANT DE 1ERE CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours externe.

Epreuves d'admissibilité :

1) Note de synthèse à partir d'un dossier d'actualité suivi de la présentation d'une note formulant une appréciation argumentée sur une question posée aux candidats.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

2) Questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement.
Durée : 2 heures ; coefficient 2.

Epreuves d'admission :

1) Épreuves physiques et sportives **coefficient 2.**

2) Entretien avec le jury qui s'articule de la manière suivante :
— présentation du candidat et de ses motivations (cinq minutes au maximum) ;
— exposé du candidat sur un sujet tiré au sort et réponses aux questions du jury (cinq minutes au maximum d'exposé après une préparation de vingt-cinq minutes).
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier les qualités de réflexion du candidat, ses connaissances générales et sa motivation à devenir lieutenant de 1re classe.
Durée : 25 minutes ; coefficient 4.

Contenu de la préparation 21.5 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2 ***	**0.5**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du Ministère du l'intérieur

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en à déterminer
PREPARATION (DXSPF) – LIEUTENANT DE 1ERE CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves du concours interne.

Epreuves d'admissibilité :

1) Rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier technique portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.
Durée : 4 heures ; coefficient 2.

2) Réponses à un questionnaire à choix multiples permettant d'apprécier les connaissances de culture générale du candidat ainsi que celles relatives à la sécurité civile et la gestion des risques, la sécurité et l'environnement.
Durée : 1 heure et 30 minutes ; coefficient 1.

Epreuve d'admission :

Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un lieutenant de 1re classe.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle, la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au grade de lieutenant de 1re classe.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 21.5 jours dont 5 en présentiel		
Préparation aux épreuves d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2 ***	**0.5**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du Ministère du l'intérieur

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

EXAMEN prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSPE) – LIEUTENANT DE 1ERE CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

Epreuve d'admission :

Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un lieutenant de 1re classe.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au grade de lieutenant de 1re classe.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 21.5 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2 ***	**0.5**

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du Ministère du l'intérieur

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

EXAMEN prévu en à déterminer

PREPARATION (DXSPD) – LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS POMPIERS

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade.

Epreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

Epreuve d'admission :

Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises.
Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un lieutenant hors classe.
Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, son expérience professionnelle, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au grade de lieutenant hors classe.
Durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 3.

Contenu de la préparation 24 jours dont 5 en présentiel		
Préparation à l'épreuve d'admissibilité	**3**	**16**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***	**3**

Les préparations de la filière sapeurs-pompiers étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du Ministère de l'intérieur

Délégation de Midi-Pyrénées

Janvier 2020

CONCOURS prévu en Février 2022
Préparation - DXP4U
Assistant Territorial d'Enseignement Artistique

Nature des épreuves de au concours externe sur titres

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les compétences du candidat au cours d'un **entretien**.
Au cours de l'entretien, le jury apprécie l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat, comportant le titre ou diplôme justifiant l'inscription au concours, ou la qualification reconnue équivalente dont il est titulaire, ainsi que les titres et pièces dont il juge utile de faire état, portant sur la spécialité ou la discipline choisie.
Durée : 30 minutes.

Contenu de la préparation 10 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés


Formation groupée en présentiel


Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en Février 2022

Préparation Assistant Territorial d'Enseignement Artistique DXP4U

Nature des épreuves de au concours interne et 3ème concours

Epreuve d'amissibilité

- Spécialité musique : disciplines instruments, formation musicale musique ou danse, accompagnement musique ou danse, musiques actuelles amplifiées. *Différente durée – coefficient 3*

- Spécialité Art Dramatique : Leçon avec les élèves portant sur la technique respiratoire vocale ou corporelle au choix du jury, suivie d'une leçon d'interprétation et de mise en scène, avec le concours des élèves nécessaires, portant sur une scène choisie par le jury dans le répertoire français. *Durée : 30 minutes ; après 15 minutes de préparation ; coefficient 4*

- Spécialité Arts Plastiques : Dissertation à partir d'un sujet d'histoire de l'art. *Durée : 3 heures ; coefficient 3*

Epreuve d'amissibilité

- Spécialité musique : Mise en situation professionnelle pour évaluer la capacité à donner un cours à un ou plusieurs élèves du premier ou du deuxième cycle d'école de musique et de conservatoire. *coefficient 4*
Cette épreuve consiste en un entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie. *coefficient 3*

- Spécialité Musique – Discipline « Accompagnement musique ou danse » : Le candidat admissible choisit, lors de son inscription, l'une des deux épreuves suivantes : accompagnement d'un cours de danse s'adressant à des élèves du deuxième cycle ; accompagnement d'une œuvre exécutée par un élève de deuxième cycle, instrumentiste ou chanteur. Cet accompagnement est suivi d'un travail sur l'oeuvre avec l'élève pendant environ 15 minutes. Durée : 30 minutes ; coefficient 4

- Spécialité Art Dramatique : Entretien avec le jury, portant sur les connaissances théâtrales, l'esprit de curiosité et de recherche du candidat ainsi que sur ses options pédagogiques. Cette épreuve d'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie. Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé ; coefficient 3

- Spécialité Arts Plastiques : Examen du dossier individuel du candidat. Ce dossier est constitué d'un mémoire de 20 pages minimum, dactylographié, rédigé par le candidat, retraçant son expérience antérieure et présentant, s'il y a lieu, ses œuvres personnelles et ses choix esthétiques. Coefficient : 3
Entretien avec le jury au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et par lequel est appréciée son aptitude à les exercer. Cette épreuve d'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer
les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.
Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé ; coefficient 3

Contenu de la préparation 10 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

*la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Avril 2020

Préparation Concours Conseiller socio-éducatif – Septembre 2021 - DXP5N

Nature des épreuves de au concours interne

Epreuve d'amissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (coefficient 1).

Epreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux conseillers territoriaux socio-éducatifs.
Cet entretien débute par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :
-sa connaissance des collectivités territoriales et de leurs établissements, et de leurs actions en matière sanitaire, sociale et socio-éducative ;
-sa motivation et son aptitude à analyser les situations professionnelles, conseiller, accompagner et encadrer les personnels sociaux et éducatifs ;
-sa capacité à participer à l'élaboration des projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
Durée de l'entretien : trente-cinq minutes dont vingt-cinq minutes d'échange (coefficient 2).

Contenu de la préparation 10,5 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

*la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Septembre 2021

Préparation Concours Conseiller socio-éducatif - DXP5O

Nature des épreuves de au concours externe

Epreuve d'amissibilité

Rédaction d'une note, à partir des éléments d'un dossier, portant sur l'action des collectivités territoriales dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socio-éducatives permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à en dégager des solutions opérationnelles appropriées. Durée : 4 heures ; coefficient 3.

Epreuve d'admission

Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle, permettant au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4

Contenu de la préparation 17,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Méthodologie de rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier	4	3
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en Juin 2021

Préparation (DXP5P) Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade

Epreuve d'admissibilité

Au titre de l'admissibilité, un examen du dossier de chaque candidat.
Cet examen doit permettre d'apprécier le parcours professionnel du candidat et son aptitude à accéder au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (coefficient 1).

Epreuve d'admission

Au titre de l'admission, un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux éducateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle.
Cet entretien commence par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury de vingt-cinq minutes au moins qui doit permettre au jury d'apprécier :
- son expertise technique ;
- sa motivation et ses aptitudes pour la conception et la mise en œuvre de politiques liées à l'enfance, de dispositifs d'accueil, d'intervention et d'actions de partenariat ou, le cas échéant, l'exercice de fonctions de direction au sein d'un établissement, d'un service d'accueil des enfants de moins de six ans ou la coordination d'équipes ;
- sa connaissance des collectivités territoriales, de leurs établissements et de leur action en matière sociale, médico-sociale et socio-éducative.
(Durée : trente-cinq minutes dont dix minutes au plus d'exposé et vingt-cinq minutes au moins d'échange ; coefficient 2).

Contenu de la préparation 10,5 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie	**1**	**0,5**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***	**0,5**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**2**	**4,5**

*la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Avril 2020

Préparation - Moniteur éducateur et intervenant familial– Février 2022 - DXP5M

Nature des épreuves

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

Contenu de la préparation 10 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2021

Préparation Agent social principal de 2e classe - DXP1B

Nature des épreuves de au concours sur titres

Épreuve écrite d'admissibilité

Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné.
Durée : 45 mn. Coefficient : 1

Épreuve orale d'admission

Un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné.
Durée : 15 mn. Coefficient : 2

Contenu de la préparation 8 jours en présentiel	
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***
Méthodologie de l'épreuve de questionnaire à choix multiple	**2**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**4**

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

EXAMEN prévu en Juin 2022

Préparation (DXP4V) - Chef de service de police municipale principal de 1ère classe

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade

Épreuve d'admissibilité :

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur la réglementation relative à la police municipale, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Épreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier les connaissances du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée totale : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en Juin 2022

Préparation (DXP4W) - Chef de service de police municipale principal de 2ème classe

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade

Épreuve d'admissibilité :

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur la réglementation relative à la police municipale, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Épreuve d'admission :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier les connaissances du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée totale : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Contenu de la préparation 16,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites
Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Décembre 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2022

Préparation (DXP5A) - Conseiller des APS

Nature du concours : Externe

Épreuves d'admissibilité :
1°) Une épreuve écrite consistant en la réponse à six questions portant sur les éléments essentiels dans chacun des domaines suivants : a) des techniques et méthodes de l'entraînement sportif ; b) de l'enseignement des activités physiques et sportives ; c) de la sociologie des pratiques sportives ; d) de la gestion financière appliquée aux services des sports ; e) de la conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs ; f) des sciences biologiques et des sciences humaines. (durée 4 heures, coefficient 3).
2°) Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives. (durée 4 heures, coefficient).

Épreuve d'admission :
1°) Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'activités physiques et sportives, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à l'encadrement. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat constitue et transmet, lors de son inscription, une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par celui-ci. Le modèle de cette fiche est disponible sur le site du centre de gestion organisant le concours. La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission. » (durée 25 minutes dont 10 minutes d'exposé, coefficient 4)
2°) Épreuve orale facultative de langue vivante. Les candidats choisissent, lors de leur inscription, l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec. L'épreuve consiste en la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte dans la langue choisie suivie d'une conversation dans cette langue. La note obtenue à cette épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note 10 sur 20. (durée : 15 minutes après une préparation de même durée coefficient 1)

Contenu de la préparation 21,5 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	3	3
Méthodologie de l'épreuve de questions	2	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2022

Préparation (DXP5B) - Conseiller des APS

Nature du concours : interne

Épreuves d'admissibilité :

Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. (durée : 4 heures, coefficient : 4).

Épreuve d'admission :

1°) Un entretien débutant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un conseiller territorial des activités physiques et sportives. (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient : 4).

2°) Épreuve orale facultative de langue vivante. Les candidats choisissent, lors de leur inscription, l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec. L'épreuve consiste en la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte dans la langue choisie suivie d'une conversation dans cette langue. La note obtenue à cette épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note 10 sur 20. (durée : 15 minutes après une préparation de même durée coefficient 1)

Contenu de la préparation 17,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	3
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4,5

*la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

EXAMEN prévu en Juin 2021

Préparation (DXP5R) - Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Nature du concours : examen d'avancement de grade

Épreuves d'admissibilité :

1° Au titre de l'admissibilité, un examen du dossier de chaque candidat.

Cet examen doit permettre d'apprécier le parcours professionnel du candidat et son aptitude à accéder au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (coefficient 1).

Épreuve d'admission :

2° Au titre de l'admission, un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle.
Cet entretien commence par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury de vingt-cinq minutes au moins qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :
- son expertise technique dans sa spécialité ;
- sa motivation et ses aptitudes pour la conception et la mise en œuvre de politiques sociales, de dispositifs d'accueil, d'intervention et d'actions de partenariat ou, le cas échéant, la direction d'établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées, d'un service ou la coordination d'équipes ;
- sa connaissance des collectivités territoriales, de leurs établissements et de leur action en matière sociale, médico-sociale et socio-éducative.
Durée de l'entretien : trente-cinq minutes dont dix minutes au plus d'exposé et vingt-cinq minutes au moins d'échange (coefficient 2).

Contenu de la préparation 10,5 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie accompagnement dans le parcours de formation	**1**	**0,5**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***	**0,5**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**2**	**4,5**

*la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Février 2022

Préparation Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe – Février 2022 – DXP4T

Nature des épreuves de au concours interne et 3ème concours

Epreuve d'admissibilité

Spécialité Musique : disciplines « instruments et chant » ; « direction d'ensembles vocaux » ; « accompagnement musique ou danse » ; « formation musicale musique ou danse » ; « intervention en milieu scolaire » (écoles élémentaires) » ; « direction d'ensembles instrumentaux » ; « musiques actuelles amplifiées ». Différents épreuves, coefficient 3

Spécialité Arts Plastiques : Examen du dossier individuel du candidat. Ce dossier est constitué d'un mémoire de 20 pages minimum dactylographié, rédigé par le candidat, retraçant son expérience antérieure et présentant, s'il y a lieu, ses œuvres personnelles et ses choix esthétiques. Coefficient 3

Spécialité Art Dramatique : Entretien permettant au jury d'apprécier les compétences du candidat. Au cours de l'entretien, le jury apprécie l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre de missions dévolues à ce cadre d'emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat comportant le diplôme d'Etat d'enseignement du théâtre dont il est titulaire, ou une équivalence à ce diplôme accordée par la commission prévue au décret du 13 février 2007, ainsi que ses titres et pièces dont il juge utile de faire état. Durée : 30 minutes ; coefficient 3

Epreuve d'admission

Spécialité Musique : différentes mises en situations professionnelles. Coefficient 4

Spécialité Arts Plastiques - Concours Interne : Epreuve orale à partir d'un texte sur un sujet de culture générale, portant sur les questions culturelles. Durée : 10 minutes, après 10 minutes de préparation ; coefficient 2 et un entretien avec le jury à partir du mémoire du candidat au cours duquel celui-ci est amené à exposer la manière dont il envisage d'exercer les fonctions auxquelles il postule. Durée : 20 minutes ; coefficient 3

Spécialité Arts Plastiques - 3ème Concours :Epreuve orale à partir d'un texte sur un sujet de culture générale, portant sur les questions culturelles. Durée : 10 minutes, après 10 minutes de préparation ; coefficient 2 et un entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie. Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé ; coefficient 3

Spécialité Art Dramatique : Mise en situation professionnelle pour évaluer la capacité à donner un cours à un groupe de 3 à 5 élèves sur un extrait d'oeuvre choisi par le candidat dans une liste de 3 extraits proposée par le jury au début de la préparation de l'épreuve. Le candidat mène une séance de découverte du texte comportant nécessairement une préparation physique au travail (respiratoire, vocale,

corporelle …), un exercice de lecture et une première mise en jeu du texte pouvant inclure un texte d'improvisation. Ce cours est suivi d'un entretien avec le jury, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à permettre au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, à mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie. Préparation du cours : 20 minutes ; Durée du cours : 20 minutes, dont au moins 10 minutes consacrées à la mise en jeu ; Durée de l'entretien : 20 minute

Epreuve facultative : Epreuve orale de langue portant sur la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte en anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé au moment de l'inscription, suivie d'une conversation. Durée : 15 minutes, après une préparation de 15 minutes ; coefficient 1 Seuls les points excédant la note de 10 sur 20 à cette épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires. Ils sont valables uniquement pour l'admission.

Contenu de la préparation 10 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

*la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020

CONCOURS prévu en Février 2022

Préparation Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe – Février 2022 – DXP4T

Nature des épreuves de au concours externe sur titres

Epreuve d'admissibilité

Spécialité Musique : Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat, comportant le diplôme d'Etat de professeur de musique ou le diplôme universitaire de musicien dont il est titulaire, ou une équivalence à l'un de ces diplômes accordée par la commission prévue au décret du 13 février 2007, ainsi que des titres et pièces dont il juge utile de faire état, portant sur l'une des disciplines mentionnées ci-dessus, choisie par le candidat au moment de son inscription. Durée : 30 minutes

Spécialité Danse : Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat, comportant le diplôme d'Etat de professeur de danse dont il est titulaire, ou une équivalence à ce diplôme accordée par la commission prévue au décret du 13 février 2007, ainsi que des titres et pièces dont il juge utile de faire état. Durée : 30 minutes

Spécialité Arts Plastiques : Examen du dossier individuel du candidat. Ce dossier est constitué d'un mémoire de 20 pages minimum dactylographié, rédigé par le candidat, retraçant son expérience antérieure et présentant, s'il y a lieu, ses œuvres personnelles et ses choix esthétiques. Coefficient 3

Spécialité Art Dramatique : Entretien permettant au jury d'apprécier les compétences du candidat. Au cours de l'entretien, le jury apprécie l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre de missions dévolues à ce cadre d'emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat comportant le diplôme d'Etat d'enseignement du théâtre dont il est titulaire, ou une équivalence à ce diplôme accordée par la commission prévue au décret du 13 février 2007, ainsi que ses titres et pièces dont il juge utile de faire état. Durée : 30 minutes ; coefficient 3

Epreuve d'admission

Spécialité Arts Plastiques : Epreuve orale à partir d'un texte sur un sujet de culture générale, portant sur les questions culturelles. Durée : 10 minutes, après 10 minutes de préparation ; coefficient 2 et un entretien avec le jury à partir du mémoire du candidat au cours duquel celui-ci est amené à exposer la manière dont il envisage d'exercer les fonctions auxquelles il postule. Durée : 20 minutes ; coefficient 3

Epreuve facultative

Epreuve orale de langue portant sur la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte en anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé au moment de l'inscription, suivie d'une conversation.
Durée : 15 minutes, après une préparation de 15 minutes ; coefficient 1
Seuls les points excédant la note de 10 sur 20 à cette épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires. Ils sont valables uniquement pour l'admission.

Contenu de la préparation 10 jours dont 5 en présentiel		
Apprendre en autonomie	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	4

*la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Cette préparation étant en cours de réingénierie, ce contenu est susceptible d'évoluer.

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Décembre 2020